



## Groupe 2 – PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

### Relevé de conclusions de la Séance 3 du 16 décembre 2008

## 1. Relevé de décisions

### Informations générales :

**Comité de pilotage du Grenelle** : le 18 décembre à Moncetz-Longevas;

En janvier : **réunions d'information** sur le Grenelle local de l'environnement dans chaque commune de l'agglomération, à l'initiative du Président de Cités en Champagne;

A Châlons-en-Champagne, les réunions de quartier du 5 janvier seront consacrées à ce thème.

### 1<sup>er</sup> thème : Trames verte et bleue

- **Solliciter chaque commune** afin de faire un état de leurs **projets** respectifs pouvant concourir à l'établissement des trames verte et bleue : identification d'espaces, de paysages ou de points particuliers à mettre en valeur; actions engagées en vue de la préservation, restauration ou mise en valeur des espaces.

- **Sensibiliser les maires** à la protection des zones humides, en application de l'**arrêté du 16 juin 2008** et de sa circulaire d'application du 17 juin 2008. Chaque maire est invité à dresser la liste des zones humides présentes sur le territoire de la commune et de la faire approuver par le Préfet. En contrepartie d'un engagement à une bonne gestion, les propriétaires peuvent bénéficier d'une exonération de 50% des charges fiscales sur le non bâti.

Ceci peut être engagé à l'occasion de la révision des plans locaux d'urbanisme, figure dans les prescriptions du SCOT, et est également préconisé dans le contexte des SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux : seules les communes de L'Epine et Saint-Etienne au Temple sont concernées par un SAGE).

L'intérêt est double, permettant une identification des espaces dans le cadre de la Police des Eaux, et une délimitation et description précises de la zone humide et de son rôle fonctionnel.

**Concrètement, la liste des zones humides pourrait être établie dans le cadre**

**du Grenelle local par les services de la Communauté d'agglomération et/ou de l'Agence d'urbanisme dans le cadre des travaux du présent groupe de travail, afin d'être proposée à chaque maire.**

- o **Les indicateurs** : afin de mesurer l'impact réel que peut avoir sur l'environnement la mise en œuvre d'une telle trame, il convient de disposer d'indicateurs fiables, simples à établir et à suivre. Sont proposés :
  - o La carte : appréciation visuelle et quantitative des espaces réellement constitutifs de la trame;
  - o Des objectifs : exemple : **relier des espaces aujourd'hui isolés**; la protection d'espace peut se traduire en **présence/absence d'espèces**. Pour ce faire, il convient de se baser sur des sites où les inventaires existent ou sont prévus à court terme. Le Suivi temporel des oiseaux commun (STOC) peut être un bon indicateur. Un certain nombre de points sont répartis à l'intérieur du périmètre de l'agglomération, et font l'objet d'un suivi régulier (assuré par la LPO). De façon générale, il convient de consulter les structures susceptibles de détenir des informations.

## **2<sup>eme</sup> thème : Gestion différenciée, fleurissement et plantations**

- o **Présentation de la Charte portée par la FREDONCA** : "Jardiner en préservant sa santé et l'environnement" :

L'objectif est de sensibiliser les jardiniers amateurs, en passant par les magasins spécialisés. Ce projet bénéficie du financement de la DRDASS et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, constitue un contrat moral avec les jardinerie, et a besoin du concours des collectivités pour relayer l'information et promouvoir l'action.

Un article pourra être inséré dans chacun des journaux municipaux, ainsi que dans le Cités en Champagne de février.

La Charte est actuellement au stade de validation et de signature; la formation des agents sera organisée au plus tôt (février) pour un démarrage de l'opération fin février – début mars.
- o Dans le cadre de ses missions, la FREDONCA collabore avec les collectivités pour la formation des agents communaux, l'élaboration du plan de désherbage communal...;
- o Nouvelles implantations ou aménagements : **élaborer et porter à connaissance un cahier des charges des plantations et aménagements d'espaces** adaptés à la mise en œuvre d'une gestion différenciée : choix des essences, modes d'aménagements, conservation d'éléments de nature...

## 2. Contributions

### 2-1. Trames verte et bleue

- Conservatoire Botanique :
  - Information sur l'arrêté du 24 juin 2008;
  - décret du 3 avril 2007, pris pour l'application de l'article 1395D du CGI et relatif aux modalités de l'engagement de gestion prévu par cet article;
  - Bulletin officiel des Impôts du 15 octobre 2007;
- Commune de Compertrix : projet local de valorisation du patrimoine naturel. Dans le prolongement de l'élaboration de son PLU, la commune souhaite valoriser les espaces naturels situés en bord de Marne, à savoir :
  - En rive droite, dans la continuité des aménagements des bords de Marne réalisés par la Communauté d'agglomération : valorisation d'un espace naturel d'étang et zone humide ;
  - En rive gauche, création d'une liaison verte permettant de relier Châlons – Compertrix – Coolus, domaine de Coolus et aménagement au Pont Coupé d'un espace vert ludique en bord de Marne, orienté sur la découverte de la rivière Marne.
- Commune de Coolus :
  - Dans la continuité de la démarche de Compertrix, la commune de Coolus a classé dans son PLU un "Espace réservé" afin de permettre ce passage le long de la voie ferrée et de la Coole. La Commune est prête à céder son droit de préemption à la Communauté d'agglomération si l'opportunité se présentait;
- Commune de Sarry : (information du Conservatoire du patrimoine naturel)
  - Anse du Radouaye (propriété du Conseil Général de la Marne) : un diagnostic écologique de cet espace naturel très intéressant, situé sur le territoire de Sarry, est programmé en 2009 et 2010 ;
- Ville de Saint-Memmie :
  - Travaux engagés depuis plusieurs années sur la vallée du Mau jusqu'au bois du Bauchet : préservation, mise en valeur de l'espace, acquisitions de parcelles, restauration de boisements en partenariat avec l'ONF ;

**Prochaine réunion : le mardi 13 janvier 2009 à 14h30.**

**Michel FLOT**  
**Président du groupe patrimoine naturel,**  
**Conseiller communautaire délégué**  
**aux espaces naturels communautaires,**  
**Maire de Coolus.**



## ANNEXE : MEMBRES PRESENTS

- M. Michel FLOT, Président du Groupe "Patrimoine naturel", Conseiller communautaire délégué aux espaces naturels, Maire de Coolus.
- M. Jean-Marie DEROUARD, Vice-président du groupe "Patrimoine naturel", Président de l'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne.
- M. Eric BELNOT, Directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- M. Charles BRETON, Président de la délégation régionale de la Ligue de Protection des Oiseaux.
- Mme Marie-Madeleine CHEVALIER.
- Mme Marie-Odile CLAUDE.
- M. Bernard FLORION, Conseiller municipal de Compertrix, conseiller pédagogique IEN Châlons-Ouest.
- Mme Jacqueline GALLOIS, Adjointe au Maire de Châlons, Présidente de l'AGICAC (Association pour la gestion de l'insertion de la Communauté d'agglomération de Châlons).
- M. Jean GUELLEC, Rapporteur Général du Grenelle de l'Environnement.
- M. Jean-Jacques HUET, membre du Conseil des Sages de la Ville de Châlons-en-Champagne.
- Mme Marie-Laure LE GOFF, Directrice de la FREDONCA (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles – Champagne-Ardenne).
- Mme Liliane MARTIN, Adjointe au Maire de Compertrix;
- M. Renaud MIELCAREK, Chargé d'étude de l'Agence d'urbanisme et de développement de Châlons-en-Champagne;
- M. Jérémy MIROIR, Chargé d'étude de l'antenne régionale, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.
- Melle Françoise MORGAN, Responsable de l'antenne régionale, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.
- Melle Béatrice NIVOY, Animatrice du SAGE "Aisne-Vesle-Suippes", SIABAVE.
- Mme Raphaëlle PALMIERI, Responsable du Service Environnement et Développement Durable, Communauté d'Agglomération Cités en Champagne.
- Mme Martine RAGETLY, Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.
- M. Guillaume WIDIEZ, Technicien Faune-Flore, DIREN Champagne-Ardenne.